

Motifs au refus du projet de contrecoeur

À qui de droit

Le 06 Juin 2007

Je signifie mon opposition au projet contrecoeur pour les motifs suivants :

- 1) La consultation publique aurait du se tenir avant le début des travaux. Dans un tel cas, cela aurait permis de protéger la population d'incidents industriels comme ceux qui se sont produit les 24 mai et 6 juin 2007. Le 24 Mai 2007, un feu dans un commerce abritant un entrepôt de pneus et autres produits toxiques de Pointe- aux- Trembles victime d'un triple incendie, à nécessité une alerte dans le but d'aviser les citoyens de fermer leurs fenêtres due aux émanations toxiques. Le 6 juin 2007 une fuite toxique des raffineries à Montréal-est a provoqué une nouvelle alerte qui a provoqué la fermeture de la rue Sherbroke jusqu'à la rue Notre-Dame. Par la suite, des directives ont été émises à l'effet de ne pas ouvrir les fenêtres pour toutes les propriétés situées dans le quadrilatère fermé. Les 250 arbres, qui ont été abattues sans permis dans la zone tampon auraient pu diminuer substantiellement les impacts négatifs des émanations pour les résidents du secteur ouest du site.
- 2) Parce que les citoyens à l'est du tunnel Louis H Lafontaine et ceux de l'agglomération d'Anjou sont déjà saturé d'espace zoné industriel comme les raffineries ,la carrière Lafarge, Interquisa, le port de Montréal, etc. De plus, tous les résidents à proximité du quartier industriel d'Anjou sont déjà aux prises avec de sérieux inconvénients de santé ou autres causés par la poussière, le bruit, les vibrations etc. Ces résidents subiront des effets négatifs supplémentaires des suites de la construction de ce projet lequel s'échelonna sur une période de huit ans et , qui de plus , élimineras la seule zone de transition entres le secteur industriel et les résidents du secteur concerné.
- 3) En conclusion, j'interpelle la ville de Montréal dans ce dossier afin qu'elle suive de près le dossier des 250 arbres abattus sans permis, ses effets négatifs du point de vu écologique et qui aurait du suivre le dossier de plus pret pour éviter que 250 arbres soient abattus sans permis, que la faune soit expulsée et la flore détruite malgré les avis d'infraction envoyés, ne changerons pas que le fait soit maintenant accompli ! je demande réparation du site. Je demande une enquête publique .

Mr. Bernard Charron
Résident du secteur Anjou